



Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le 01/07/2026

ID : 074-247400690-20260622-C260622RH099-DE



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 22 JUIN 2026 – 20h30

Délibération n° c\_20260622\_rh\_099

### Création d'emplois et modification du tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Genevois

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil communautaire, dûment convoqué le seize juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps (38 rue Georges de Mestral à Archamps – 74160), sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 50

présents : 43

procurations : 5

votants : 48

**PRESENTS** : H. ANSELME, C. ARHUERO, A. AYEB, F. BENOIT, M. BIGAND, C. BILLARD DE SAINT LAUMER, M. BISLIMI, C. BONNAMOUR, S. BURETTE, D. CHAPPOT, S. CLAEYS, E. COLLOMB, N. CORVAÏA, C. COUTIN, E. DEAL, A. DUPRAZ, F. DUVAL, E. ESTALINAO, Y. FOL, M. GENOUD, G. GERDIL-MARGUERON, B. GONDOUIN, C. GONTHIER-GEORGES, S. GRATTAROLY, F. GUILLET, D. LASSALLE, J. LAVOREL, S. LUCAS, A. MAGNIN, A. MARTINEZ REAL, C. MERLOT, S. MICHALOT, L. MIVELLE, J-L. PECORINI, B. PERREARD, C. PICCOT-CREZOLLET, F-E. PISSARD, A. RIESEN, E. ROSAY, I. ROSSAT-MIGNOD, C. SIFFERLIN, A. SORRENTI, D. ZAMOFING

**REPRESENTES** : P. CHASSOT par N. CORVAÏA, L. FOTI par M. BISLIMI, M. MERMIN par F. BENOIT, G. NICOUD par C. BONNAMOUR, C. VINCENT par A. SORRENTI

**SUPPLEE** : O. CARRILLAT par C. GONTHIER-GEORGES

**EXCUSE** : N. DUPERRET

**ABSENT** : H. SERVANT

**Secrétaire de séance** : Monsieur David ZAMOFING

Le Conseil communautaire,

*Vu l'exposé de Monsieur Genoud, 5e Vice-Président,*

La Communauté de Communes du Genevois s'inscrit dans un contexte d'évolution de ses missions et de structuration de ses services, nécessitant une adaptation de ses effectifs afin de garantir la continuité et la qualité du service public.

Plusieurs besoins pérennes ont été identifiés au sein des fonctions supports, notamment en matière de prévention des risques professionnels, de gestion des assurances et de communication. Ces missions, aujourd'hui parfois assurées de manière transitoire par des renforts ou dans des cadres d'emplois inadaptés, nécessitent d'être stabilisées et intégrées durablement dans l'organisation des services.

Par ailleurs, la reprise en régie de missions précédemment assurées par le délégataire Véolia implique un renforcement des moyens humains du Service des eaux, afin d'assurer l'exercice direct de ces compétences.

Ces évolutions répondent à des enjeux de sécurisation des obligations réglementaires, notamment en matière de santé et sécurité au travail, de maîtrise des risques juridiques et financiers, mais également de consolidation de fonctions supports devenues essentielles au bon fonctionnement de la collectivité. Elles permettent également d'accompagner les évolutions du mode de gestion des services.

En outre, s'agissant des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC), et notamment du Service des eaux, les emplois peuvent être pourvus par des agents de droit privé, conformément aux règles applicables à ces services.

La présente délibération a donc pour objet d'approuver la création d'emplois et la modification du tableau des effectifs de la Communauté de Communes.

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L313-1 et suivants, et L2224-1 et suivants ;*

*Vu le code du travail ;*

*Vu la délibération n° c\_20260302\_fin\_005 du Conseil communautaire du 02 mars 2026 modifié portant adoption du budget primitif 2026 – Budget principal ;*

*Vu la délibération n° c\_20260302\_fin\_006 du Conseil communautaire du 02 mars 2026 modifié portant adoption du budget primitif 2026 – Budget annexe Régie eau ;*

*Vu la délibération n° c\_20260302\_fin\_007 du Conseil communautaire du 02 mars 2026 modifié portant adoption du budget primitif 2026 – Budget annexe Régie assainissement ;*

*Vu les nécessités de service ;*

*Vu le tableau des effectifs annexé à la présente délibération ;*

Après en avoir délibéré :

**Article 1** : crée les emplois suivants financés sur le budget principal :

- 2 postes de travail de chargé de communication de catégorie B, cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.
- 1 poste de travail de chargé des assurances de catégorie B, cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.
- 1 poste de responsable de la prévention, de catégorie A, cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

**Article 2** : crée l'emploi suivant financé sur le budget annexe Régie eau :

- 1 poste de technicien distribution eau potable, de catégorie B, cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

**Article 3 : crée** les emplois suivants financés sur le budget annexe Régie assainissement :

- 1 poste de travail de technicien assainissement non collectif, de catégorie B, cadre d'emploi des techniciens territoriaux.
- 1 poste de travail de technicien exploitation assainissement, de catégorie B, cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

**Article 4 : approuve** le tableau ainsi modifié des effectifs de la Communauté de Communes du Genevois, annexé à la présente délibération.

**Article 5 : rappelle** que les emplois ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires ou à défaut des agents publics. Toutefois, compte tenu de la nature de Service Public Industriel et Commercial (SPIC), les postes de travail créés pour le Service des eaux pourront être pourvus par des agents relevant du droit privé, dans les conditions fixées par le code du travail.

**Article 6 : rappelle** que les crédits sont inscrits au budget principal et aux budgets annexes Régies eau et assainissement – exercice 2026 – chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés.

**Article 7 : autorise** Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 47

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (C. PICCOT-CREZOLLET)

Le secrétaire de séance,  
David ZAMOFING

Le Président,  
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère  
exécutoire de cette délibération :

- Télétransmise en Préfecture le 01/07/2026
- Publiée le 01/07/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

EMPLOIS FONCTIONNELS								
Cadres d'emplois	Effectifs budgétés précédents	Création/Suppression	PT vacants	Effectifs permanents au 22.06.2026	Poste temporaire	Contractuel de droit privé non comptabilisés dans effectifs permanents	Total PT	Commentaires
DGS	1	0	0	1	0	0	1	
DGA	3	0	0	3	0	0	3	
Collaborateur de cabinet	1	0	0	1	0	0	1	
<b>Sous total</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Cadres d'emplois et grade ouverts	Effectifs budgétés précédents	Création/Suppression	PT vacants	Effectifs permanents au 22.06.2026	Poste non permanent	Contractuel de droit privé (non mentionné dans le nombre des effectifs)	Total PT	Commentaires
<b>Attachés (cat A / A+) :</b> attaché, attaché principal, attaché hors classe	21	0	0	21	5	1	27	
<b>Rédacteurs (cat B) :</b> rédacteurs, rédacteurs principal 2ème classe, rédacteurs principal 1ère classe	21	3	1	26	0	2	28	Pérennisation poste COM, Création 4ème PT COM, Pérennisation PT chargé des assurances
<b>Adjoints administratifs (cat C) :</b> adjoints administratifs, adjoints administratifs de 2ème classe, adjoints administratifs de 1ère classe	11	0	2	13	0	7	19	
<b>Sous total</b>	<b>53</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>60</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>74</b>	
FILIERE TECHNIQUE								
Cadres d'emplois et grade ouverts	Effectifs budgétés précédents	Création/Suppression	PT vacants	Effectifs permanents au 22.06.2026	Poste temporaire	Contractuel de droit privé (non mentionné dans le nombre des effectifs)	Total PT	Commentaires
<b>Ingénieurs (cat A / A+) :</b> ingénieur, ingénieur principal, ingénieur hors classe	7	1	0	8	0	4	12	Création de PT préventeur
<b>Techniciens (cat B) :</b> technicien, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1ère classe)	7	3	4	14	0	5	19	Pérennisation technicien SPANC, Technicien exploitation eau, Technicien exploitation assainissement pour donner suite à reprise Véolia
<b>Adjoint technique (cat C) :</b> adjoint administratif, adjoint administratif de 2ème classe, adjoint administratif de 1ère classe	44	0	2	46	0	10	56	Intégration du PT adjoint des établissements d'enseignement
<b>Agent de maîtrise (cat C) :</b> agent de maîtrise, agent de maîtrise principal	3	0	3	6	0	4	10	
<b>Sous total</b>	<b>61</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>74</b>	<b>0</b>	<b>23</b>	<b>97</b>	
FILIERE ANIMATION								

Cadres d'emplois et grade ouverts	Effectifs budgétés précédents	Création/Suppression	PT vacants	Effectifs permanents au 22.06.2026	Poste temporaire	Contractuel de droit privé (non mentionné dans le nombre des effectifs)	Total PT	Commentaires
<b>Adjoins territoriaux d'animation (cat C) : adjoint territorial d'animation, adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, adjoint territorial d'animation de 2ème classe</b>	5	0	0	5	0	0	5	
<b>FILIERE MEDICO SOCIAL</b>								
Cadres d'emplois et grade ouverts	Effectifs budgétés précédents	Création/Suppression	PT vacants	Effectifs permanents au 22.06.2026	Poste temporaire	Contractuel de droit privé (non mentionné dans le nombre des effectifs)	Total PT	Commentaires
<b>Puéricultrices territoriales (cat A) : puéricultrice et puéricultrice hors classe</b>	3	0	0	3	0	0	3	
<b>Psychomotricienne (cat A)</b>	1	0	0	1	0	0	1	
<b>Infirmiers en soins généraux (cat A)</b>	5	0	0	5	0	0	5	
<b>Educateur de jeunes enfants (cat A)</b>	7	0	0	7	0	2	9	Apprenti EJE
<b>Auxiliaires de puériculture (B)</b>	30	0	1	31	4	2	37	Apprenti AP
<b>Agents sociaux territoriaux (C)</b>	43	0	0	43	2	2	47	Apprenti CAP
<b>Sous total</b>	89	0	1	90	6	6	102	

<b>TOTAL Poste Permanent</b>	<b>233</b>
------------------------------	------------

<b>Total Poste de travail</b>	<b>282</b>
-------------------------------	------------